

COMMUNE DE BILTZHEIM, HAUT-RHIN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2018**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 21 février 2018

Affiché le 4 avril 2018

MEMBRES PRESENTS :

M. Gilbert VONAU, Maire, Mr Alain GUIGNOT, 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Josée MEYER, 2 Adjoint, M. Fernand DISCH, 3^e adjoint, Mme Aurélie STEHLIN, MM Roland JOANNES et Jean-Pierre BINTZ.

Absent : M. Frédéric REYDEL

Absents excusés : ./.

Absents excusés et représentés : Mme Cyrielle GUILLEMAIN a donné procuration à Mme Aurélie STEHLIN.

Le secrétaire de séance : Mme Marie-Josée MEYER.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) ESPACE HORIZONS, Proposition de modification du règlement
- 5) Compte administratif 2017
- 6) Compte de gestion 2017
- 7) Préparation du budget 2018, *choix définitif des orientations budgétaires*
- 8) Aménagement de la sécurité sur croisement RD8i, *décider le lancement des travaux et l'inscription u budget 2017*
- 9) Rénovation rue de la Ferme, *décider le lancement des travaux et l'inscription au budget 2018*
- 10) Rénovation rue de la Ferme, *demande de fond de concours de la CCCHR pour les travaux*
- 11) Cimetière, *examen devis démolition mur de clôture et construction nouveau mur sur nouvelle limite, décider le lancement des travaux et l'inscription au budget 2018*
- 12) Forêt communale, travaux d'entretien, *valider en totalité ou partiellement les travaux proposés par l'ONF*
- 13) Location parcelle de terrain
 - a) renouvellement du bail pour la parcelle louée à Orange pour l'antenne relais
 - b) location d'une petite parcelle le long des berges de l'III
- 14) Emplois jeunes pour la saison été 2018, *autoriser le maire à recruter les emplois jeunes pour la saison estivale*
- 15) Divers :
 - Tour de table
 - Débriefing cérémonie du 4 Février
 - Information sur collecte 2017 de la Ligue contre le Cancer

- Voie verte, état d'avancement
- Calendrier des prochaines réunions du Conseil Municipal 26/3 ? 23/4 ? 28/5 ?
- PLUi – Maisons patrimoniales

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire Prévoyance (mandat au CDG du Haut-Rhin pour l'organisation de la mise en concurrence).

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

POINT N° 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2018

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018 est approuvé par 7 voix pour et une abstention M. BINTZ Jean-Pierre).

POINT N° 2 – Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Marie-Josée MEYER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-josée MEYER en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 3 – Délégation de compétence au maire

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 28 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Bilan des locations de l'Espace Horizons 2017 ;
- Information sur jugement de la requête de Mme BRUN par le Tribunal Administratif.

POINT N°4 – Espace Horizons

Faisant suite aux problèmes de paiement par certains locataires, les modifications suivantes sont décidées :

- Les encaissements du chèque du montant de la location se fera 1 mois avant chaque location ;
- Le chèque de caution sera à déposer en mairie par le locataire en même temps que le reste du dossier.

En cas de défaut de paiement constaté la veille de la date de la remise de clé, il y aura absence de remise de clé.

Les documents comme le contrat et le règlement sont à modifier en conséquence, la date d'application sera le 1/03/2018.

Ces modifications ont été approuvées à l'unanimité.

POINT N° 5 – Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal, après que le Maire ait quitté la salle, et sous la présidence de M. Alain GUIGNOT, 1^{er} adjoint ;

- Approuve, à l'unanimité (dont une procuration), le Compte Administratif 2017, dont les résultats sont les suivants :

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| Résultat de clôture de Fonctionnement | + 181 838,34 |
| Résultat de clôture d'Investissement | + 138 675,96 |
| Excédent de clôture cumulé | + 320 514,30 |

Monsieur le Maire revient dans la salle et Monsieur Alain GUIGNOT le remercie pour la bonne gestion de la commune.

POINT N° 6 – Compte de gestion 2017

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion 2017 et considérant que le compte de gestion dont le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures portés sur le compte administratif ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Mme SCHIEBER, comptable au Trésor, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT N° 7 – Orientations budgétaires 2018

Monsieur le Maire présente les principales lignes budgétaires du Budget Primitif 2018.

Se trouvent, entre autres, la mise en œuvre des travaux d'aménagement de la sécurité du croisement sur la RD8i et d'un plateau surélevé, la création d'une voie verte.

Ces orientations permettront la construction du budget 2018.

Compte tenu de la baisse continue des dotations de l'Etat et malgré une gestion très rigoureuse, il faut envisager une augmentation du taux de la TFB.

Le maire propose une augmentation de 2 %.

Après débat, cette proposition est votée par 5 voix pour et 3 abstentions (MM. Alain GUIGNOT, Jean-Pierre BINTZ, Roland JOANNES).

POINT N° 8 - Aménagement de sécurité sur croisement RD8i

Monsieur le Maire explique qu'il faut maintenant présenter le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Pour cela il faut décider de notre volonté de réaliser les travaux en 2018 et de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

Le Conseil municipal,

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à la CCCHR signée le 2 octobre 2017 et autorisée par délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2017,

Vu l'étude des travaux réalisée par le Bureau d'Etudes COCYCLIQUE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont une procuration),

Décide :

- D'engager les travaux pour la création d'un plateau au croisement RD8i et de la rue de Rouffach/Chemin de la Ferme,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018 en cours de préparation.

POINT N° 9 – Rénovation rue de la Ferme

Dans le cadre des travaux de rénovation de la rue de la Ferme, il s'agit de prendre une décision en ce qui concerne la section travaux de « Voirie » de la rue de la Ferme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont une procuration),

Décide :

- D'engager les travaux de rénovation de la partie « Voirie » de la rue de la Ferme entre la RD8i et la ligne RFF, en 2018.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018 en cours de préparation au compte 2152.

POINT N° 10 – Rénovation rue de la Ferme**Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin – Exercice 2018**

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a institué, par délibération en date du 31 mars 2015, un dispositif de fonds de concours permettant d'attribuer à ses communes membres, une aide financière visant à soutenir la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement participant à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Un montant annuel maximum est arrêté par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour les exercices 2015 à 2020. Pour BILTZHEIM ce montant annuel est de 3 470€/an.

Au titre de l'année 2018, le conseil municipal propose à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin le projet suivant :

Rénovation rue de la Ferme**Plan de financement :**

| | Montant | Taux |
|--|-----------|-----------|
| Co-financeurs du Conseil départemental | 13 940 € | 7,74444 % |
| CCCHR – Fonds de concours | 10 410 € | 5,78333 % |
| COMMUNE | 156 060 € | 86,7 % |
| COUT TOTAL* | 180 000 € | 100 % |

**HT pour l'investissement, TTC pour le fonctionnement*

Après délibération, le Conseil Municipal,

- décide de solliciter l'attribution et le versement d'un fonds de concours de 10 410 € à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, correspondant aux exercices 2016, 2017 et 2018 pour financer le projet susvisé,
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- autorise M. le Maire à solliciter le fonds de concours et à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

POINT N° 11 – Cimetière

L'assemblée est invitée à examiner le devis de l'entreprise de construction JAEGY qui propose les travaux de démolition et de reconstruction d'une clôture au cimetière en vue de son élargissement.

Considérant la proposition de l'entreprise JAEGY à hauteur de 6 743,20 € H.T. ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration),

- autorise Mr le Maire à signer le devis de l'entreprise JAEGY pour 6 743,20 € H.T. ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 compte 2116.

POINT N° 12 – Forêt communale, travaux d'entretien

La proposition de travaux d'entretien et sylvicoles en forêt pour 2018 établi par Mr DROUIN de l'ONF n'est pas acceptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration), afin d'équilibrer les dépenses et les recettes,

- demande à Mr DROUIN de ne pas dépasser le montant de la recette de la vente de bois, à savoir de 3 100€ ;
- autorise Mr DROUIN à décider des priorités des travaux.

POINT N° 13 –Location parcelle de terrain

a) Location d'une parcelle à Orange :

Dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques et pour l'exploitation de ces réseaux à l'implantation d' »Equipements Techniques » sur la parcelle sis : lieu-dit Hardt », section 7 parcelle 4, il faut renouveler le contrat de bail avec Orange.

Le Conseil Municipal étudie le projet de contrat de bail présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (dont une procuration),

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de bail avec Orange.

b) Location d'une petite parcelle le long des berges de l'III

Un particulier Mr Frédéric HESSLE a formulé une demande de location d'une parcelle communale se situant derrière sa propriété au 14, rue Saint Georges.
Cette parcelle se situe en section 4 n° 221 et longe les berges de l'III.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

- Donne un avis favorable à la requête de Mr HESSLE ;

- Décide de louer un bout de la parcelle communale n° 221, section 4 le long de la propriété de Mr HESSLE, d'environ 1,68 are ;
- Fixe le prix de la location à 13,64 € en faveur de Mr HESSLE, prix qui sera indexé annuellement sur le prix des loyers.

Une convention précaire de location aux mêmes conditions que les autres locations, sera souscrite en cas d'accord de Mr HESSLE.

POINT N° 14 – Emplois jeunes pour la saison été 2018

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 2° de l'article 3 ;

Vu le budget de la collectivité territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel saisonnier ;

Considérant qu'il convient de créer des postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 20/35^{èmes} pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

Décide, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Autorise le Maire à créer 10 postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 20 heures (soit 20/35^{èmes}), pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Article 2 : De retenir la période estivale 2018 dans sa globalité.

Article 3 : Les postes seront rémunérés par référence au premier échelon du grade précité. Les agents relèveront du régime général de sécurité sociale et du régime de retraite complémentaire obligatoire de l'IRCANTEC.

Article 4 : L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement de 10 agents sur ces postes et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à des besoins saisonniers.

Article 5 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

POINT N° 15 – Adhésion couverture protection sociale complémentaire Prévoyance **EXPOSE PREALABLE**

Le Maire (ou le président), informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance;

Vu la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20 novembre 2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 Février 2018 ;

Vu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration) ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ;

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019.

DÉTERMINE le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance :

La valeur estimée de la participation financière (en chiffres uniquement) est :

- fourchette : entre 70.- € et 120.- € par an et par agent.

POINT N° 15 – Divers

Clôture à 22h35

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance du
26 FEVRIER 2018****ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) ESPACE HORIZONS, Proposition de modification du règlement
- 5) Compte administratif 2017
- 6) Compte de gestion 2017
- 7) Préparation du budget 2018, *choix définitif des orientations budgétaires*
- 8) Aménagement de la sécurité sur croisement RD8i, *décider le lancement des travaux et l'inscription u budget 2017*
- 9) Rénovation rue de la Ferme, *décider le lancement des travaux et l'inscription au budget 2018*
- 10) Rénovation rue de la Ferme, *demande de fond de concours de la CCCHR pour les travaux*
- 11) Cimetière, *examen devis démolition mur de clôture et construction nouveau mur sur nouvelle limite, décider le lancement des travaux et l'inscription au budget 2018*
- 12) Forêt communale, travaux d'entretien, *valider en totalité ou partiellement les travaux proposés par l'ONF*
- 13) Location parcelle de terrain
 - a) renouvellement du bail pour la parcelle louée à Orange pour l'antenne relais
 - b) location d'une petite parcelle le long des berges de l'III
- 14) Emplois jeunes pour la saison été 2018, *autoriser le maire à recruter les emplois jeunes pour la saison estivale*
- 15) Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire Prévoyance.
- 16) Divers :
 - Tour de table
 - Débriefing cérémonie du 4 Février
 - Information sur collecte 2017 de la Ligue contre le Cancer
 - Voie verte, état d'avancement
 - Calendrier des prochaines réunions du Conseil Municipal 26/3 ? 23/4 ? 28/5 ?
 - PLUi – Maisons patrimoniales.

| Nom et prénom | Qualité | Signature | Procuration |
|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|--|
| VONAU Gilbert | Maire | | |
| GUIGNOT Alain | 1 ^{er} adjoint | | |
| MEYER Marie- Josée | 2 ^{ème} adjoint | | |
| DISCH Fernand | 3 ^{ème} adjoint | | |
| JOANNES Roland | Conseiller municipal | | |
| BINTZ Jean-Pierre | Conseiller municipal | | |
| STEHLIN Aurélie | Conseiller municipal | | |
| MENGUS Pascal | Conseiller municipal | Démissionné le 12/06/2016 | ----- |
| GUILLEMAIN Cyrielle | Conseiller municipal | Absente | A donné procuration à Aurélie STEHLIN |
| REYDEL Frédéric | Conseiller municipal | | |
| GROSSHENNY Stéphane | Conseiller municipal | Démissionné le 15/05/2017 | ----- |